



Mairie du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

ARRETE N°2022- 305 BIS

Autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement
Recevant du Public de 5° catégorie (coque vide)

**4 Place Jean-Jaurès
94270 le Kremlin Bicêtre**

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, déposée en application de l'article L. 111-8 du code de la Construction et de l'Habitation, enregistrée sous le n° AT : 094 043 22 W 5006
sollicitée par : NEXITY
et valant pour : .actuellement un commerce coquille vide
située : 4 place Jean Jaurès
à : LE KREMLIN BICÊTRE
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation notamment les articles L. 111-7 à L. 111-8-4 ainsi que les articles L.123-1 et L.123-2 ;

Considérant l'avis favorable et recommandations de la Commission Communale pour l'accessibilité des Personnes Handicapées réunie le 13 juillet 2022 ci-joint ;

ARRÊTE

Article 1 : La proposition du cheminement extérieur prévu pour l'accès au futur commerce depuis le domaine public décrite dans la demande susvisée est accordée.

Article 2 : Les prescriptions émises par la Commission Communale pour l'accessibilité des Personnes Handicapées, mentionnées dans son avis sus-visé, seront strictement respectées (copie jointe).

Article 3 : Le demandeur peut contester la légalité de cette décision dans les 2 mois qui suivent la date de réception. A cet effet, il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise pour information :

- à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement ;
 - à l'Établissement Public Territorial Grand- Orly Seine Bièvre
- et notifiée à l'intéressé pour exécution.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 27/07/2022

Le Maire, Jean-Luc LAURENT,
Et par délégation,

L'Adjointe au Maire chargée du logement et de
l'habitat
Christine MUSEUX

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20220727-2022-305bis-AR
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022